

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL

Département du Puy-de-Dôme

**Délibération 2023/01/06**

Nombre de conseillers en exercice : 13	L'an deux mille vingt-trois, Le trois Février
<b>Présents</b> : 10	Le Conseil Municipal
Votants : 12	Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Abstentions : 0	En mairie de MONTAIGUT LE BLANC, sous la Présidence de
Contre : 0	Monsieur Julien GUILLAUME, Maire,
Pour : 12	Date convocation du Conseil : 30 janvier 2023 Date d'affichage : 30 janvier 2023

**Présents** : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Rémi CHOLLEY, Jérémie JACQUART, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL, Marilyne NAMYST.

**Pouvoirs** : Fabienne BEUGER a donné pouvoir à Julien GUILLAUME  
Karine BOURDE a donné pouvoir à Philippe MOUGEL

**Absents**: Laurent RETAILLEAU

Marilyne NAMYST est élue secrétaire de séance.

**Objet** : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS RD 996

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le territoire d'énergie Puy-de-Dôme – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 6 084,00 € H.T., soit 7 300,80 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le territoire d'énergie Puy-de-Dôme en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 10 000,00 € H.T., soit 12 000,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal décident :

- **D'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.**
- **De prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 6 084,00 € H.T., soit 7 300,80 € T.T.C.**
- **De confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au territoire d'énergie Puy-de-Dôme.**
- **De fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 10 000,00 € H.T. soit 12 000,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du territoire d'énergie Puy-de-Dôme.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.**
- **De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

Fait à MONTAIGUT LE BLANC, le 10 février 2023

Pour copie conforme,

Fait à Montaigut-Le-Blanc le 6 février 2023,

Au registre sont les signatures,

Publié le

Le maire

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE de MONTAIGUT-LE-BLANC' around the top edge and '(Puy-de-Dôme)' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure holding a staff and a cross.